

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

COMPTRENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 08 Novembre 2022, à 18 Heures 45.

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence de Monsieur MERLO Olivier.

Présents : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, CARPENTIER Lionel, DEBROUCKER Gilles, EVRARD Christophe, CARTIAUX Roger WEPIERRE Delphine, Monsieur BAROUX Christophe, DEREU Michel et DUFOUR Freddy.

Absente excusée : Madame SPECQUE Céline

Secrétaire : Madame WEPIERRE Delphine

1) Adoption du compte rendu de la réunion du Mardi 20 Septembre 2022

Adopté à l'unanimité des voix.

2) L'ordre du jour est relu

1^{er} sujet : **Services de l'eau potable - de l'assainissement collectif et du SPANC - Rapports annuels sur le prix et la qualité du service - Exercice 2021**

La séance ouverte, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, suivant le décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDEALF, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEALF.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les présents rapports du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

14 voix POUR**0 voix CONTRE****0 ABSTENTION**

2^{ème} sujet : Choix du prestataire pour la réservation en ligne des services de la cantine et de la garderie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du dernier Conseil Municipal, il avait été décidé d'opter pour la réservation en ligne des services de la cantine et de la garderie.

Ce jour, Monsieur le Maire présente les propositions de différents prestataires sollicités (E-Ticket, Cantine de France et Servi +) par les 3 communes du RPI Bléquin, Ledinghem et Vaudringhem. Après étude et délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la société SERVI + de Ducrat dans la Somme.

Les frais d'installations et les frais de maintenance annuelle seront à charge des 3 communes du RPI.

14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Après le choix du prestataire, Monsieur le Maire expose les 2 modes de règlement possible et propose de délibérer et de voter pour le moyen de paiement qui sera proposé aux familles, Monsieur le Maire rappelle que le mode de règlement sera au final choisi selon le vote des 3 communes du RPI.

Solution 1 : le pré-paiement en ligne (alimentation d'un porte-monnaie virtuel avec lequel les réservations pourront se faire si le solde est crédité)

Solution 2 : la facturation mensuelle (la facture sera transmise aux familles par les services de la DGFIP pour le recouvrement le mois échu).

Après délibération, le Conseil Municipal vote comme suit pour :

Solution 1 : 9 voix POUR 1 voix CONTRE 4 ABSTENTION

Solution 2 : 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Il est rappelé qu'à la mise en place du système de réservation en ligne, plus aucun ticket papier ne sera vendu (seuls les tickets en possession des familles seront acceptés dans un délai limité).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ce nouveau service et dans les conditions énumérées ci-dessus.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est possible de proposer aux familles les plus démunies le dispositif **Cantine à 1 €**.

Cette aide s'adresse aux familles les plus démunies et dont le quotient familial est inférieur à 1000 €. Au préalable, la commune doit signer une convention avec l'Etat.

Monsieur le Maire informe que si les conditions sont requises, l'Etat prendra en charge la différence du repas, en l'occurrence 2,60 € selon notre tarif actuel de 3,60 € (la prise en charge maximale de l'Etat par repas est de 3 €).

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que cette aide soit proposée à l'ensemble des familles du RPI mais qu'il ne peut pas présager des décisions des 2 autres communes.

Après délibération, le Conseil Municipal vote comme suit pour proposer la Cantine à 1€ :

14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Questions diverses

1) *Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été sollicité par Monsieur Johann RAMET, représentant la Société Just Queen pour l'installation d'un distributeur de pizzas sur la commune.*

Monsieur Ramet a remis à Monsieur le Maire un projet de bail relatant toutes les conditions liées à l'éventuelle installation de la machine.

Les frais d'installation et la consommation d'électricité seront à charge de la société, et la commune percevrait un loyer mensuel pour l'occupation du domaine public. Après présentation des différentes caractéristiques techniques et administratives, Monsieur le Maire propose de délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal vote comme suit pour l'installation du distributeur à pizzas :

13 voix POUR 0 voix CONTRE 1 ABSTENTION

2) *Dans le cadre du projet de liaison douce entre Lumbres et Vaudringhem, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eddie Specque qui résume la réunion à laquelle il a assisté dernièrement.*

Afin de bénéficier des subventions principalement d'origine UE, ces travaux sont prévus de Novembre 2022 à Février 2023. La partie concernant Vaudringhem sera aménagée par un marquage au sol de l'entrée de la Route de Nielles jusqu'au carrefour de l'ancien presbytère. Divers équipements pourront être installés dans le centre du village afin de stationner les vélos.

Monsieur Eddie Specque assistera à la prochaine réunion programmée le 16/11/2022 pour la présentation des entreprises retenues.

3) *Monsieur le Maire informe qu'une réunion de fin de chantier pour les travaux de plantations a eu lieu en présence de Monsieur MAJOT du Parc Régional des 2 Caps, de Monsieur LEGRAIN du Département et de Monsieur HACHE de Campagne Services.*

Malgré les conditions climatiques (la sécheresse de ce printemps et de cet été), il a été constaté une reprise à hauteur de 80 % (ce sont les hautes tiges et les arbres les plus gros qui ont le plus souffert...)

Monsieur le Maire propose de remplacer les plantations non reprises et présente les devis de Campagne Services et des Pépinières de la Cluse.

Monsieur le Maire indique qu'environ 2/3 de la main d'oeuvre seront pris en charge par Campagne Services et plus de 50% des plants seront fournis gracieusement par les Pépinières de la Cluse. Au final, le reste à charge pour la commune s'élève à 1 517,65 €.

Monsieur le Maire souhaite que cette opération soit effectuée avant toute programmation d'une nouvelle tranche de plantation.

Après délibération, le Conseil Municipal vote comme suit :

14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

4) Suite à l'intervention de Monsieur Éric VASSEUR sur le sujet, Monsieur le Maire propose de refaire un relevé des frênes malades susceptibles d'être abattus et évoque une éventuelle vente au plus offrant comme en 2017 et 2018 selon le nombre d'arbres à abattre.

Cette opération sera suivie par les membres de la commission espaces verts.

5) Monsieur le Maire attire l'attention de l'Assemblée sur la hausse du coût des matières premières et surtout de l'énergie. Ces augmentations ne seront pas sans conséquence sur le budget communal. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il va solliciter le service de conseil en énergie de la Fédération Départementale de l'énergie (FDE62) afin d'étudier toutes solutions d'économie d'énergie possible.

6) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune a reçu une facture de Suez pour la consommation d'eau qui reprend les bâtiments publics et le cimetière. Celle-ci a été multipliée par trois par rapport à l'an dernier. Le compteur va être relevé la nuit pour constater s'il s'agit d'une fuite et si besoin les réparations seront faites.

7) Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'au cours de l'été, l'agent technique a cumulé des heures supplémentaires liés aux travaux de la liaison douce réalisée entre la Rue de l'Avesnes et la Rue de l'Eglise. Afin de rattraper ces heures, à partir du mois de Novembre, Monsieur Marc Specque ne travaillera plus le mercredi matin et finira à 16 heures au lieu de 17 heures et ce pendant toute la période hivernale (sauf en cas de nécessité de service).

8) Monsieur le Maire donne la parole à Mme Anne Lemaire qui relate qu'après concertation avec les commerçants, il a été décidé de maintenir le Marché hebdomadaire, seul le poissonnier décide de ne plus s'installer.

De nouvelles prospections seront engagées par la municipalité pour palier cette absence.

9) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il recevra très prochainement en Mairie, Madame Christine ENGRAND, Députée de la 6ème circonscription. Cette rencontre est à l'initiative de Mme la Députée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Pour Extrait :
Le Président,

A Vaudringhem, le 10 Novembre 2022
(Cachet)